

PROGRAMME DE FORMATION 2023

Intitulé

CYCLE D'INITIATION AU DROIT DU TRAVAIL : Module 3
Le Conseil des Prud'hommes (2 jours)

Objectifs

- Pouvoir diriger les salariés sur la procédure à suivre au conseil des prud'hommes.
- Valider ses pratiques

Public

Membres CSE, DS, RS CSE,

Pré-requis

Aucun

Durée de la formation

2 jours (14 heures)

Intervenant

*Angelo ALMEIDA
 Dirigeant de QuiétiCE et Formateur,
 Licence Professionnelle en Droit social et syndical
 Responsable Formation et Sécurité*

Méthodes pédagogiques

- Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale ;
- La répartition pédagogique est approximativement la suivante : 60 % de pratique, 40 % d'apports théoriques et de connaissances ;
- Les apports méthodologiques sont illustrés d'exemples concrets et de mises en situation.

Contenu

► Accueil des stagiaires

- Présentation des attentes et motivations des stagiaires
- Présentation des formateurs et des objectifs de la formation

► La juridiction : rôle et fonctionnement

- Composition et organisation de la juridiction
- Compétences d'attribution et territoriale

► Le mandat de conseiller prud'homme

- Les fonctions incompatibles
- Les récusations
- La fin du mandat

► La procédure prud'homale

- Les principes importants
- Le référé prud'homal
- L'introduction de la demande
- De la conciliation au bureau de jugement

► Le jugement

- La notification
- Son contenu
- Les voies de recours
- La transaction
- Les frais de justice

► Mise en situation

Étude de cas et quiz.

► Bilan et évaluation du stage

Déroulement du stage

- Nous vous proposons de réaliser ce module sur 2 jours consécutifs.
- Organisé par journée de 7 heures, nous accueillons entre 4 à 15 participants.
- Nous accueillons les stagiaires à partir de 8h45 autour d'un café et démarrons la formation à 9 heures précises. Nous organisons le repas de midi (à la charge des participants).
- Pour les formations en inter entreprises, nous utiliserons notre propre salle de formation. Nous veillons lors de la réservation de salles extérieures à bénéficier des mêmes qualités d'accueil.
- Nous pourrions utiliser des salles mises à dispositions au sein de l'entreprise en cas de formation intra entreprise, sous réserve d'un équipement adapté et de modalités définies avec le client pour garantir la disponibilité des participants durant toute la formation.

Suivi et évaluation

- Feuilles d'émargements individuelles et collectives,
- Évaluation des acquis en fin de journée,
- Évaluation de fin de stage,
- Évaluation formateur.

L'évaluation est essentielle pour mesurer à la fois :

- L'atteinte des objectifs attendus de cette formation
- La réponse aux attentes des participants
- L'utilité de la formation pour le participant dans son métier et sa transférabilité en situation de travail.

C'est pourquoi :

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation,
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis-à-vis du contenu et du déroulement de la formation,
- Une fiche d'évaluation à chaud sera remplie par chacun des stagiaires et vous sera communiquée ainsi que la synthèse du tour de table.
- Un compte-rendu de formation sera rédigé par le formateur à l'issue de la formation.

Informations complémentaires

- Validation de la formation : Attestation de présence remise en fin de stage
- Nature de la formation : Acquisition de compétences
- Évaluation formateur

Adresse et lieu de formation

SAS QuiétiCE – Résidence Arverne – 60 rue Bonnabaud – 63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 41 33 05 E-mail : contact@quietice.com

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Aussi, n'hésitez pas à nous contacter à des fins d'adaptation.

En fonction de la provenance des participants, nous pouvons proposer ces formations sur toutes la France.